

DIX ANS DÉJÀ : DES PROFESSIONNELS BIEN ENCADRÉS

La Chambre de l'assurance de dommages souligne ses dix ans de réalisations

MONTREAL, le 4 février 2009 – Assurant la protection du public québécois en matière d'assurance de dommages et d'expertise en règlement de sinistres et veillant aussi à la formation continue et à la déontologie de ses membres, la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) a célébré ses dix ans d'existence dans le cadre de deux activités, l'une à Montréal, le 29 janvier, et l'autre hier soir, à Québec. Organisme d'autoréglementation qui regroupe les agents et courtiers en assurance de dommages ainsi que les experts en sinistre, la ChAD s'est concentrée au cours de ses dix premières années d'opération à bien encadrer ses professionnels.

« Depuis 1999, nous travaillons très fort pour protéger le public. Cela a fait place à des actions concrètes, des prises de positions réalistes, des normes définissant de saines pratiques professionnelles. Les standards érigés recherchent sans cesse le parfait équilibre entre les défis des professionnels et la protection des consommateurs», a souligné Maya Raic, présidente-directrice générale de la Chambre de l'assurance de dommages à quelque 400 professionnels et chefs de file de l'industrie présents aux célébrations du 10^e anniversaire au Centre Mont-Royal, à Montréal, et au Musée national des beaux-arts du Québec, à Québec. « Avec ses quelque 14 000 professionnels qui œuvrent au sein d'une industrie qui a un chiffre d'affaires de plus de 7 milliards de dollars, des professionnels bien encadrés sont garants d'une industrie en santé », poursuit M^{me} Raic.

Pour plusieurs, en encadrant et en disciplinant la pratique professionnelle, la Chambre contribue à maintenir la confiance du public envers toute une industrie. Elle devient le lieu auquel peuvent se référer tant les consommateurs que les professionnels.

Une décennie de réalisations

En s'appliquant à mettre en place les moyens nécessaires à remplir sa mission de prévention et de coercition depuis 1999, la ChAD a accumulé les accomplissements. De ce palmarès, soulignons l'une des premières réalisations importantes, la création du code de déontologie pour les agents et courtiers et celui pour les experts en sinistre. Ces codes constituent de nos jours une pièce maîtresse de l'encadrement des professionnels de l'industrie.

Beaucoup d'efforts ont aussi été consentis pour contribuer à une meilleure pratique professionnelle et à mieux protéger le public. À ce titre, citons le Guide de partage des rôles et responsabilités pour les experts en sinistre, les Avis de fin de mandat pour les représentants et, pour les cabinets et les consommateurs, les Avis au renouvellement en assurances automobile et habitation.

Par ailleurs, comme plusieurs industries au Québec, l'industrie de l'assurance de dommages fait face à un défi de taille dans le renouvellement de sa force de travail. Pour cela, en 2001, le Comité de la relève a pavé la voie à la Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages qui voit à intéresser davantage de candidats aux possibilités de carrière.

« En établissant les règles et devoirs des professionnels et en développant des outils pour de meilleures pratiques professionnelles, la Chambre fait en sorte que l'industrie s'améliore et que les hauts standards de qualité deviennent la norme. Nous pouvons donc dire mission accomplie et célébrer ce succès», a conclu la présidente-directrice générale.

À propos de la Chambre de l'assurance de dommages

La Chambre de l'assurance de dommages a pour mission d'assurer la protection du public en matière d'assurance de dommages et d'expertise en règlement de sinistres. Elle veille à la formation continue obligatoire et à la déontologie de plus de 14 000 agents et courtiers en assurance de dommages et experts en sinistre. Elle encadre de façon préventive et discipline la pratique professionnelle des individus oeuvrant dans ces domaines. Pour plus de renseignements, visitez le site Internet de la ChAD au www.chad.ca.

-30-

Source : Isabelle Perreault
Directrice, Communications et affaires publiques
Tél. : 514-842-2591
1-800-361-7288

Renseignements : Luc Belhumeur
Chargé de projets, Communications et affaires publiques
Tél. : 514-842-2591
1-800-361-7288